



Communiqué de TM sur les dernières mesures gouvernementales

Le Conseil National de Transparency Maroc, réuni le 10 février 2007, a consacré une large part de ses travaux à la discussion des mesures prises au cours du dernier conseil des ministres en matière de lutte contre la corruption.

Il se félicite de l'annonce de la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption ; il exprime également sa satisfaction tant pour l'adoption de ce premier lot de mesures institutionnelles, parmi celles qui avaient été annoncées dans le plan d'action gouvernemental, que pour la décision de consacrer à leur volet législatif une session extraordinaire du parlement.

Sans préjuger du contenu des textes adoptés sur lesquels elle a eu occasionnellement à formuler des avis à l'occasion de leur première formulation, l'association espère reconnaître dans le processus ainsi engagé une démarche visant à intégrer les actions du gouvernement, du parlement, de la Justice et de la société civile en vue de promouvoir l'édification d'un système national d'intégrité.

Transparency Maroc invite toutes les parties engagées dans ces réformes à élargir la mobilisation citoyenne autour de leur contenu en vue d'améliorer leur efficacité et pertinence. Elle souhaite en particulier que les élus des deux chambres, les professionnels de l'information ainsi que les animateurs de la société civile participent à l'animation d'un débat national ouvert de nature à promouvoir les solutions les plus appropriées et à en diffuser la connaissance au sein de la société.

Elle se tient elle-même à la disposition de toutes les parties pour leur apporter l'assistance qu'autorisent ses modestes moyens et leur faciliter l'accès à l'information disponible à travers les réseaux internationaux de la transparence et de la gouvernance.

Le Conseil National
Casablanca le 10 février 2007